

L. Au mil neuf cent neuf, le dix-huit avril à dix heures du matin, pardevant Nous Riant Stéphane, Maire et officier de l'état civil de la commune de Fleure canton de Bourbon, département de l'Allier a comparu: Desarnais Louis, âgé de trente et un ans, cultivateur, domicilié à Tremière de cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier à midi de lui déclaré en son domicile, et de Bourdin Anne, âgée de vingt-huit ans son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de René. Les dites déclarations et présentations faites en présence de Bourdin Antoine âgé de cinquante-cinq ans cultivateur, domicilié audit Tremière de cette commune, grand père de l'enfant, de Deprestes Jean Gilbert, âgé de trente-cinq ans, factuel, domicilié aux Samans de cette commune ainsi du déclarant. Et ont le déclarant et les témoins signé le présent acte après lecture faite.

Bourdin Deprestes Desarnais  
 Stéphane Riant

N° 8  
 Desarnais René  
 garçon légitime  
 du 1<sup>er</sup> avril 1909

Adopté par la NATION  
 Par Jugement du Tribunal  
 de Moulins  
 en date du 8 avril 1911  
 Décidé à Loursoux-Bourbonnais  
 Callee le 8-11-1902

L. Au mil neuf cent neuf, le dix-huit avril à dix heures du matin, pardevant Nous Riant Stéphane, Maire et officier de l'état civil de la commune de Fleure canton de Bourbon, département de l'Allier a comparu: Desarnais Louis, âgé de trente et un ans, cultivateur, domicilié à Tremière de cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier à midi de lui déclaré en son domicile, et de Bourdin Anne, âgée de vingt-huit ans son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de René. Les dites déclarations et présentations faites en présence de Bourdin Antoine âgé de cinquante-cinq ans cultivateur, domicilié audit Tremière de cette commune, grand père de l'enfant, de Deprestes Jean Gilbert, âgé de trente-cinq ans, factuel, domicilié aux Samans de cette commune ainsi du déclarant. Et ont le déclarant et les témoins signé le présent acte après lecture faite.